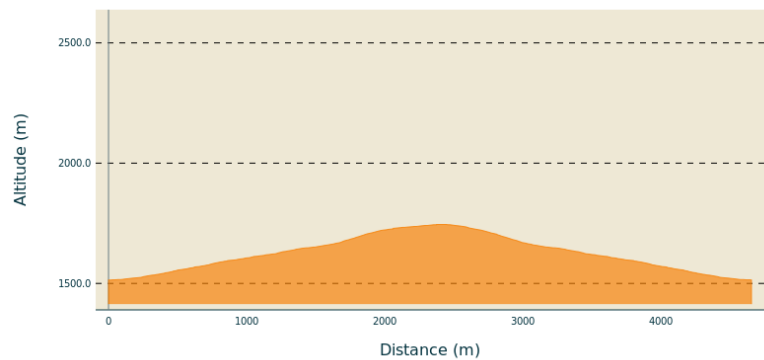


# Mont Mézenc

Montagne d'Ardèche

## Profil altimétrique



Altitude min 1514 m    Altitude max 1745 m

## Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 2 h

Longueur : 4.7 km

Dénivelé positif : 231 m

Difficulté : Moyen

Type : Aller-retour

## Itinéraire

**Départ :** Parking du col de la Croix de Boutières

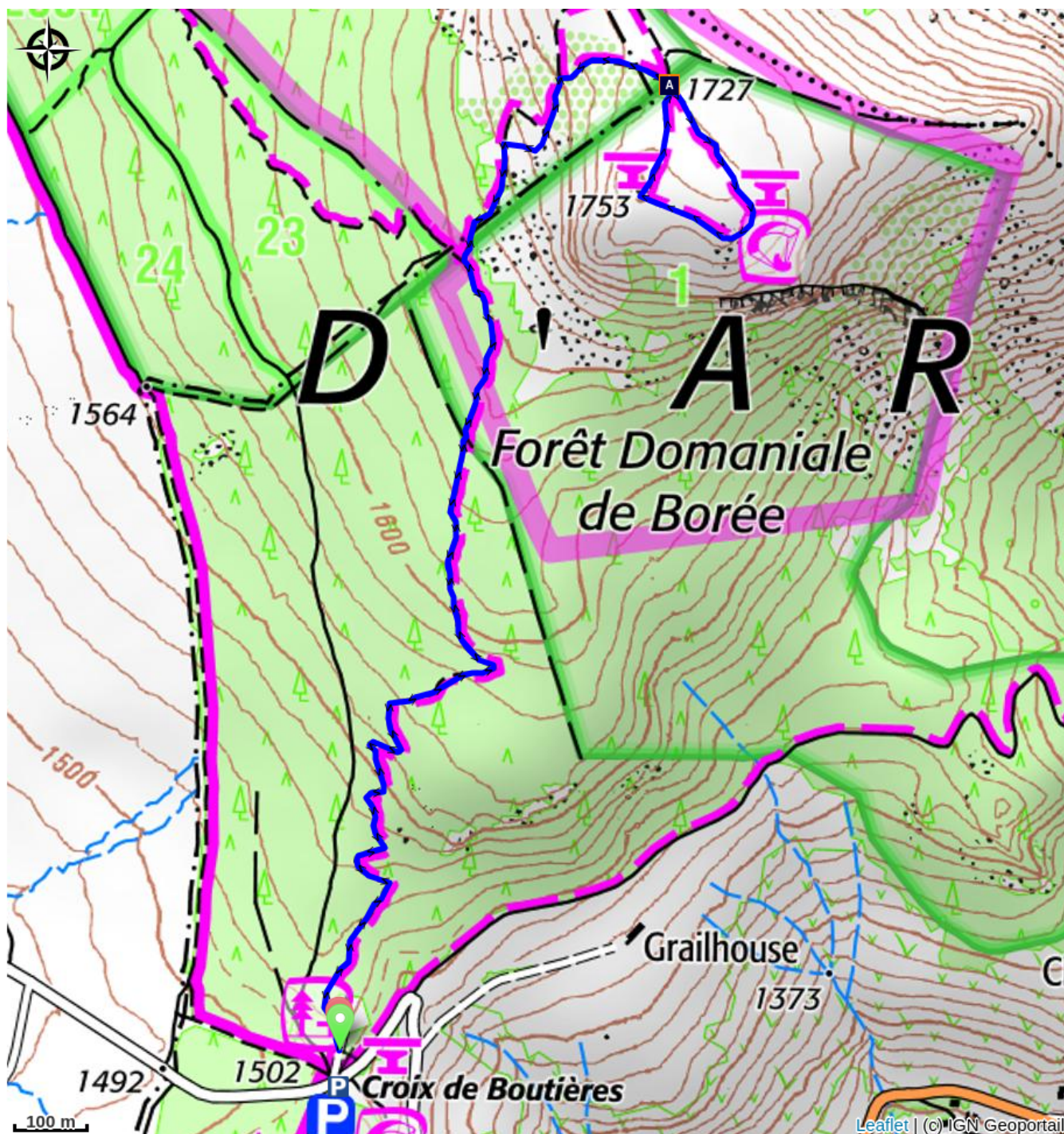
**Arrivée :** Parking du col de la Croix de Boutières

Communes : 1. BOREE 2. LES ESTABLES

Depuis le parking du col de la Croix de Boutières, traversez la route et prenez la direction du totem Geopark. Remontez en direction de la maison puis prenez le chemin qui part à gauche. Ce chemin s'élève dans la forêt. Vous rencontrerez en route un panneau d'interprétation. Au débouché de la forêt, suivez ensuite le large sentier qui part à gauche vers les deux sommets du Mézenc. Vous avez le choix de partir ensuite à droite ou à gauche, pour découvrir l'un ou l'autre des sommets, celui de droite donne une vue sur le Cirque des Boutières, celui de gauche va en direction de la grande Croix et donne une vue sur Chaudeyrolles. Faites ensuite demi-tour pour rejoindre le parking des Boutières.

Depuis le parking du col de la Croix de Boutières, traversez la route et prenez la direction du totem Geopark. Remontez en direction de la maison puis prenez le chemin qui part à gauche. Ce chemin s'élève dans la forêt. Vous rencontrerez en route un panneau d'interprétation. Au débouché de la forêt, suivez ensuite le large sentier qui part à gauche vers les deux sommets du Mézenc. Vous avez le choix de partir ensuite à droite ou à gauche, pour découvrir l'un ou l'autre des

sommets, celui de droite donne une vue sur le Cirque des Boutières, celui de gauche va en direction de la grande Croix et donne une vue sur Chaudeyrolles. Faites ensuite demi-tour pour rejoindre le parking des Boutières.



### ! Recommandations

Restez sur les sentiers délimités par la lauze. Attention, balade en montagne, prévoyez des habits en conséquence. restez sur les sentiers délimités par la lauze. Attention, balade en montagne, prévoyez des habits en conséquence.

## Comment venir ?

### Accès routier

Depuis les Estables, prendre la D631 en direction de Borée et de la Croix de Boutières. Depuis l'Ardèche et le Gerbier, suivre la direction Mont Mézenc bien indiqué.

### Parking conseillé

Croix des Boutières sur la D400 au départ du chemin

## Zones de sensibilité environnementale

Along your trek, you will go through sensitive areas related to the presence of a specific species or environment. In these areas, an appropriate behaviour allows to contribute to their preservation. For detailed information, specific forms are accessible for each area.

### Natura 2000 Secteurs des sucs Gerbier et Mézenc

Période de sensibilité :

Natura 2000 est une politique Européenne dont l'objectif est de préserver la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Avec ses presque 30 000 sites reconnus, il est aujourd'hui le plus grand réseau de sites naturels au monde. Le site que vous traversez à pour but de préserver les landes du Mézenc qui abritent une faune et une flore rare à l'échelle Européenne.

Merci de bien vouloir rester sur les sentiers aménagés afin de ne pas déranger la faune ni piétiner la flore.

### Natura 2000 et ENS Secteurs des Sucs Gerbier et Mézenc

Période de sensibilité :

### Espace Naturel Sensible (ENS) Gerbier Mézenc

Période de sensibilité :

Les ENS ou Espace Naturel Sensible sont une politique du Département qui vise à préserver la faune, la flore, la géologie et les paysages remarquables du Département tout en conciliant l'accueil du public. L'ENS mont Gerbier et Mézenc se caractérise par ses paysages de montagne où alternent, prairies, landes, zones humides et forêts.

Merci de bien vouloir rester sur les sentiers aménagés afin de ne pas déranger la faune ni piétiner la flore.

### Réserve biologique dirigée du Mézenc

Période de sensibilité :

Les réserves biologiques ont pour objectif la protection et la gestion conservatoire d'habitats naturels remarquables et/ou d'espèces rares et menacées. Elles sont créées uniquement sur les espaces relevant du régime forestier. C'est-à-dire, les forêts de l'Etat (domaniales) ou les forêts des collectivités (communes, départements...). Elles sont gérées par l'Office National des Forêts.

Merci de bien vouloir rester sur les sentiers aménagés afin de ne pas déranger la faune ni piétiner la flore.